

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
de SAINT MAURICE D'IBIE
du 26 juillet 2021

Monsieur Pierre-Henri CHANAL, Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h05, procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint.

Membres présents :

Mathieu ANDRÉ, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Sylvie OZIL-HUBSCHER, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, Sébastien DUMEZ, Florian THIBON, Sharon ARSAC,

Membres absents ou excusés :

Françoise HERPIN, Agnès GOLFIER

Procurations :

Sans

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance et propose Elodie EMENT, qui accepte. Le Conseil Municipal donne son accord. Puis Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2021*
- 2) délibération*

N° 1-26-07-2021 Financement du nouveau centre de secours de Villeneuve de Berg.

- 3) Informations diverses*

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2021.

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération N° 1-26-07-2021

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire expose que le SDIS prévoit de réaliser, sur la commune de Villeneuve-de-Berg, des travaux de construction d'un centre d'incendie et de secours (CIS) regroupant les actuels CIS de Villeneuve-de-Berg et Lavilledieu.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de financement de ce nouvel équipement. L'opération consiste en la construction d'un bâtiment neuf implanté sur la commune de Villeneuve-de-Berg, quartier Le Pommier, sur un terrain de 5 704 m² en cours d'acquisition par le SDIS auprès de la SCI Le Pommier.

Les travaux devraient débuter au cours de l'année 2023 et durer environ 12 mois.

Le coût de l'opération, estimé à 1 750 000 € HT, comprend le terrain (y compris les frais d'acquisition), la maîtrise d'œuvre, les travaux, les missions de contrôle et de coordination, les frais de géomètre, les études de sol, les équipements et mobiliers, les taxes de raccordement aux réseaux et les frais divers (consultations, publicité, plans, dossiers...).

Les communes de Berzème, Lavilledieu, Mirabel, Rochecolombe, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Germain, Saint-Gineys-en-Coiron, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Maurice-d'Ibie et Villeneuve-de-Berg sont les partenaires financiers du SDIS dans cette opération.

Elles contribuent à hauteur de 35 % du montant de l'opération, soit 605 500 € calculés comme suit :
*Il est ici précisé que l'évaluation du coût de l'opération est effectuée sur la base des indices du bâtiment 2020 qui sont susceptibles de fluctuer sensiblement jusqu'au lancement des consultations pour la réalisation des travaux.

La participation globale prévisionnelle est répartie au prorata de la population DGF défendue en premier appel par le CIS de Villeneuve-de-Berg selon le tableau suivant :

Le montant réel et définitif des participations sera calculé après réception de la totalité des factures et l'année de parfait achèvement des travaux.

La participation financière de la commune de Saint Maurice d'Ibie, établie provisoirement à 21 701 €, sera versée au SDIS en trois fois :

35% du montant prévisionnel de l'opération en début de chantier, soit 7 595 € ;

35% à la fin de la phase de gros œuvre, soit 7 595 € ;

Le solde lorsque le montant définitif de l'opération sera connu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention financière précisant les modalités financières de la participation de la commune de Saint Maurice d'Ibie à la construction d'un centre de secours

DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2022, 2023 et 2024 pour un montant total établi provisoirement à 21 701 € par deux versements de 7 595 € et le solde lorsque le montant définitif sera connu.

3) Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle les dates des journées du patrimoine et des élections, à savoir

- Pour les élections présidentielles, les 10 et 24 avril 2022
- Pour les élections législatives, les 12 et 19 juin 2022
- Pour les journées du patrimoine, les 18 et 19 septembre 2021

et clôt la séance du Conseil Municipal à 18h32. Puis il donne la parole au public pour un temps d'échange.

Madame Françoise OROZCO demande si le fait d'avoir fait l'effort de travailler sur notre schéma de défense extérieure contre l'incendie, notamment avec la pose de citernes souples assez onéreuses, avait été pris en compte dans la répartition du financement global des communes.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas précisé dans la convention mais qu'il se renseignera.

Madame Françoise OROZCO remarque, à propos de la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit, qu'un sondage fait pendant la mandature précédente montrait que la population n'était pas favorable à cette mesure et regrette que la réunion publique initialement prévue sur le sujet n'ait pas eu lieu, et que la commission « environnement » n'ait pas été impliquée dans la concertation.

Monsieur le Maire précise que cette réunion a été reportée deux fois en raison de la pandémie de la Covid 19 et le regrette également. Concernant la commission « environnement », il reconnaît que le sujet aurait pu être évoqué dans cette commission.

Madame Françoise OROZCO signale que l'alerte par courriel sur la coupure une partie de la nuit a été faite la veille et que le délai était trop court.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise a reporté plusieurs fois, au dernier moment, l'installation des horloges. Il a donc préféré attendre d'être sûr de l'installation pour envoyer l'information.

Madame Françoise OROZCO demande pourquoi les lampadaires Impasse du lavoir ne sont pas éteints avant minuit.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas possible : ces lampadaires fonctionnent avec un poste qui comprend l'éclairage public du quartier de l'église et de la mairie.

Madame Françoise OROZCO lui répond qu'il suffit de couper grâce à l'interrupteur installé sur le premier lampadaire.

Monsieur le Maire rappelle d'une part que cet interrupteur est manuel et que, d'autre part, cela priverait les habitations de cette rue de l'éclairage public.

Monsieur Patrick RACHID demande quels sont les projets de la mandature.

Monsieur le Maire précise que le projet de la zone d'activité est lancé. L'architecte a fait une première proposition pour la construction d'un hangar de stockage pour la menuiserie, en remplacement des containers de type « paquebot », ainsi que la construction de l'atelier des services techniques de la commune et trois garages à louer. Ces nouvelles constructions seront couvertes par des panneaux solaires. Cette première proposition n'a pas été retenue en raison de son coût 335 000 euros, et de son implantation. L'architecte doit faire une nouvelle proposition avant le 15 septembre.

Le deuxième projet, initié par l'ancienne équipe, à savoir la construction de logements adossés à l'ancienne école, est toujours d'actualité mais pas dans sa forme initiale. En effet, l'architecte des bâtiments de France le trouvait surdimensionné. Ce projet sera revu au moment où l'on saura si l'atelier des services techniques peut être déplacé dans la zone d'activité.

A noter que le parking le long de la Gourmandie est en cours d'acquisition par la commune.

Madame Elisabeth JACQUET évoque le grand nombre de camping-car qui stationnent sur le parking en contre-bas de la place de l'église et la consommation de l'eau communale puisque ces visiteurs fréquentent les toilettes publiques pour faire leurs réserves.

Monsieur le Maire confirme en effet que le nombre de camping-car est croissant et précise que le sujet a été évoqué en interne. La solution consiste peut-être, dans un premier temps, à installer un compteur divisionnaire pour mesurer la consommation d'eau des toilettes publiques, et à poser une affiche sur la porte. Dans un deuxième temps, si l'augmentation du nombre de camping-car devient problématique, ce parking sera interdit au camping-car.

Monsieur Florian THIBON quitte la salle du Conseil à 18h54 pour raison professionnelle.

*Madame Françoise OROZCO fait remarquer que les platanes n'ont pas été épamprés cette année.
Monsieur le Maire répond qu'effectivement, après le coup de gel du printemps, les platanes n'ont pas été ni traités, ni épamprés.*

Madame Catherine GUYARD constate qu'il y a de plus en plus de déjections de chiens dans le pré communal.

Monsieur le Maire répond que si c'est le cas, c'est regrettable d'autant qu'il y a des « toutounettes » à disposition et qu'un rappel a été diffusé deux fois dans le bulletin municipal.

Madame Françoise OROZCO demande l'installation d'un panneau informatif sur les poubelles afin de faciliter le tri sélectif, les panneaux présents étant effacés.

Monsieur le Maire en prend bonne note.

Madame Catherine GUILLARD demande la pose d'un miroir en face de l'allée des platanes afin de sécuriser la sortie vers Villeneuve de Berg.

Monsieur le Maire répond que la pose de miroirs est déconseillée par le service des routes du département car il s'avère que, statistiquement, les miroirs provoquent plus d'accidents qu'ils n'en évitent.

Monsieur Patrick RACHID constate que l'élément le plus endommagé du mobilier urbain installé place de la mairie n'est toujours pas réparé.

Monsieur le Maire précise que le père de l'enfant qui aurait endommagé le bloc s'est engagé à le réparer avec l'aide de son fils, d'un autre garçon du village et d'un employé municipal et ce, dans un souci d'apprentissage à la citoyenneté.

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire lève la séance à 19h17.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 28 juillet 2021, publié le 28 juillet 2021.

*Pierre-Henri CHANAL
Maire*